

COMMUNE DE FOREST
REGION BRUXELLES-CAPITALE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Modification de la façade arrière; transformation d'une cour en véranda, création d'une lucarne "chien- assis", démolition et reconstruction d'une annexe au niveau deuxième étage, transformation des combles en espace habitable, isolation + rénovation de la façade arrière et réorganisation des espaces intérieurs avec modification de la structure.

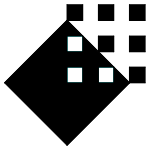
Rue de Merode n° 274
1190 Forest
CADASTRE : Section A23 W 2

MAITRE DE L'OUVRAGE :

Mr CHOULI Rachid
Rue de Merode N° 274
1190 Bruxelles

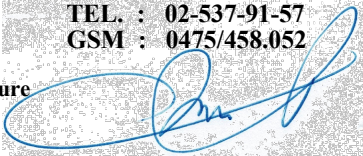


ARCHITECTE :



Cabinet d' Architecture
Ai & A

MR. BEN TALEB M.
Rue de Merode 351
1190 BRUXELLES
TEL. : 02-537-91-57
GSM : 0475/458.052



AFIN QUE L'ARCHITECTE PUISSE REALISER SA MISSION (CAHIER DES CHARGES, PLANS D' EXECUTION...ET DIRECTION DE CHANTIER). LE MAITRE DE L'OUVRAGE DOIT AVERTIR CELUI-CI PAR LETTRE RECOMMANDEE QU'IL A RECU L' AUTORISATION DE BATIR AINSI QUE LA DATE A LAQUELLE IL ENTAMERA LES TRAVAUX.

DOCUMENT DE SYNTHESE

DATE	OBJET	IND		

CE PLAN EST VALABLE POUR :

☐ PLAN D'EXECUTION

☒ DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

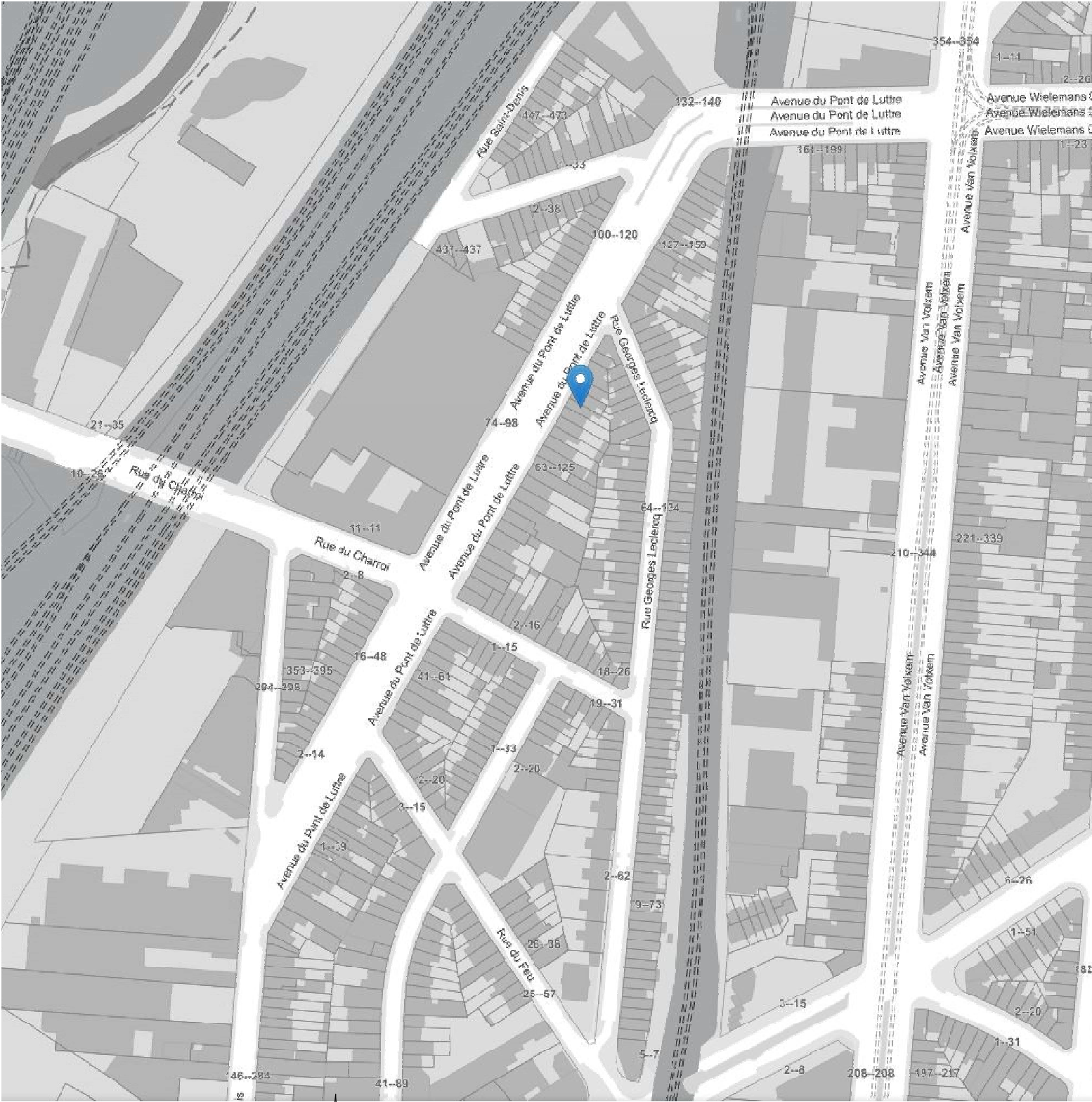
ECHELLE

DATE

10/05/2026

REV.

CE PLAN EST LA PROPRIETE DE L'ARCHITECTE. IL NE PEUT ETRE MODIFIE, RECOPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS AUTORISATION PREALABLE. LOI DU 18 AVRIL 1934.



PLAN DE SITUATION
ECHELLE : 1/2000

